



Réclamer la nationalité Française

Par **Tass10**, le **21/02/2019** à **12:02**

avant tout, je tiens à vous souhaiter une excellente année 2019.

Selon le contexte suivant, j'aimerais savoir s'il m'est possible de réclamer la nationalité française.

En effet, je suis née en France (Ris-Orangis) en juillet 1987 des parents étranger (camerounais) nous sommes retourné au Cameroun une année après ma naissance. Ceci étant, je n'ai plus jamais séjourné en France. En 2015, j'ai fait la demande de visa auprès du consulat de France au Cameroun pour continuer mes études universitaires mais ma demande a été rejeté sans aucun motif. Ma demande de visa a également été rejetée en 2016 par le consulat de France au Maroc et ça toujours sans motif. Résidant depuis trois ans et demi au Maroc, j'ai accompli avec succès deux années d'études supérieures dans un établissement privé d'enseignement supérieur français et j'ai obtenu mon diplôme (Article 21-18 du code civil français).

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez accorder à mon message.

Par **youris**, le **21/02/2019** à **17:48**

bonjour,

à lire votre message, vous ne remplissez pas les conditions pour obtenir la nationalité française.

- l'article 21-18 ne peut s'appliquer à vous car il réduit à 2 ans la condition de résidence en France exigée par l'article 21-17.

- l'article 21-16 indique: Nul ne peut être naturalisé s'il n'a en France sa résidence au moment de la signature du décret de naturalisation.

salutations